

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

| Afférents au Conseil municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 13 | 25 | 16 |

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOUQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

13 décembre 2024

A été nommée secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Date d'affichage

13 décembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

7-5-1 Demandes de subvention.

**2024-092– Demande de subventions–DETR – DSIL
Pose de panneaux photovoltaïques**

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) doivent être déposées avant le 17 janvier 2025,

La commune propose de présenter le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie pour faire de l'autoconsommation collective pour plusieurs sites.

Le coût prévisionnel s'élève à 39 545.89 € HT soit 47 455.07 € TTC.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **ADOPTE** le projet de pose de panneaux photovoltaïques pour un montant de 47 455.07 € T.T.C.
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

et publication ou notification

23/12/2024

| Dépenses | H.T. | T.T.C. | Recettes (€) | HT |
|--------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Travaux | 39 545.89 € | 47 455.07 € | DETR/DSIL | 19 773 € |
| | | | Autofinancement | 19 772.89 € |
| Total | 39 545.89 € | 47 455.07 € | Total | 39 545.89 € |

- **SOLLICITE** une subvention de 19 773 € auprès de l'Etat, correspondant à environ 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

